



Preavi de depart aux hlm location

Par **beaufils**, le **26/06/2008** à **07:57**

j'ai donné mon préavi de depart aux h.l.m. je voulais savoir si je pouvais revenir sur ma décision et annulé mon départ. rnrnmerci

Par **JamesEraser**, le **26/06/2008** à **15:25**

Le mieux que vous puissiez faire est de contacter l'administrateur des HLM pour revenir sur cette décision. rnTout dépendra s'il a pris des engagements auprès d'un locataire en succession de votre occupation ou si le dossier est resté en l'état. rnCordialement

Par **Ienia**, le **27/06/2008** à **14:34**

Bonjour,rnrnEcrivez vite une lettre recommandé à votre bailleur en expliquant que vous ne pouvais plus quitter votre logement. Normalement ils devraient pouvoir vous arranger, surtout ne vous contentez pas de correspondance téléphonique, on peut vous raconter n'importe quoi, faites tous par écrits.rnJ'étais dans le même cas il y a un mois, par téléphone on m'a dit que je n'avais pas le droit de revenir sur mon préavis, j'ai quand même fait une lettre recommandé en expliquant la situation et ça s'est arrangé.rnrnBon courage!